# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet INTERMARCHE CHANCELADE sur la commune principale de l'AIOT 10 Rue des Fleurs 24650 Chancelade.

La référence de votre dossier est A-4-RQY44YX7N et concerne une demande de type "une déclaration du bénéfice des droits acquis"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 15/02/2024 à 11h49 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

## Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration du bénéfice des droits acquis

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

## Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

#### 2 - Déclarant

#### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

## Personne morale

N° SIRET 44402987000011

Raison sociale **PERIGUEUX DISTRIBUTION** 

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

#### Adresse en France

16 rue des fleurs

16 rue des fleurs

**CHANCELADE** 

24650 CHANCELADE

## Signataire

Qualité : comptable

## Référent

Fonction: PDG

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : INTERMARCHE CHANCELADE

Description des activités :

COMMERCE DE DETAIL DE GROS A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE ET STATION SERVICE VENDANT DU CARBURANT ET DU GAZ

## Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

## Adresse 10 Rue des Fleurs 24650 Chancelade

X:516875

Y: 6458454

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 2188 m3	DC	

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : http://www.ineris.fr/aida

Pour mémoire, si le bénéfice des droits acquis inclut à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L. 214-1 sous le régime de l'autorisation et que cette ou ces rubrique(s) sont connexes au projet relevant de la réglementation ICPE ou ont une proximité avec l'installation classée de nature à modifier notablement les dangers ou inconvénients de l'installation projetée, il convient de ne pas utiliser ce formulaire, mais de déclarer le bénéfice des droits acquis dans le cadre de l'autorisation environnementale.

## 6 - Mode d'exploitation

# Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON